

Veille Europe

Du 16 décembre au 5 janvier 2015



© Georgi Licovski/epa

Cette photo, prise le 21 août 2015 à la frontière gréco-macédonienne a reçu le prix de « [Photo de l'année](#) » décerné chaque année par l'UNICEF. Les mouvements de foule aux passages des frontières sur la route des Balkans ont séparé de nombreux enfants de leurs parents en 2015.

Sommaire

- Institutions européennes

- Augmentation sans précédent des migrations forcées dans le monde en 2015
- L'accord UE – Turquie et le traitement des réfugiés par la Turquie dénoncés par Amnesty International
- Union européenne : la mise en place difficile du plan de relocalisation

- En Bref

- Après la Suède, le Danemark rétablit également les contrôles d'identité à ses frontières
- Conseil européen : une prise d'empreintes digitales « systématique » doit être mise en place
- État des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée : plus d'un million d'arrivées en 2015

La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés et de France terre d'asile :



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne – FAMI

Institutions européennes

Augmentation sans précédent des migrations forcées dans le monde en 2015

Le rapport « [Tendances mondiales, premier semestre 2015](#) » publié par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) [indique](#) une « *hausse sans précédent en matière de déplacements forcés dans le monde* ». Selon ce rapport, un être humain sur 122 a été forcé de quitter son foyer au 30 juin 2015. Les personnes déplacées de force regroupent trois catégories : les réfugiés, les demandeurs d'asile, et les déplacés internes.

Le rapport statistique, qui porte sur la période allant de janvier à juin 2015, établit une comparaison avec le nombre de personnes déplacées sur la même période en 2014. On apprend que le nombre de réfugiés a augmenté de 700 000 personnes (20,2 millions au premier semestre 2015 pour 19,5 au premier semestre 2014) ; le nombre de demandeurs d'asile a augmenté de 78% pour atteindre 993 000 au 30 juin 2015, tandis que le nombre de déplacés internes a augmenté de deux millions de personnes, et plafonne aujourd'hui à 34 millions de personnes. Selon le [communiqué du HCR](#), « *la responsabilité mondiale de l'accueil des réfugiés continue d'être assumée principalement par les pays immédiatement frontaliers des zones de conflits. Ce sont des pays en voie de développement pour bon nombre d'entre eux.* ».

L'introduction du rapport souligne cependant que les statistiques ne prennent en compte qu'une partie des arrivées massives en Europe, qui se sont accélérées à partir de juin 2015. Ainsi, le HCR [indique](#) que plus d'un million de personnes sont arrivées en Europe par la mer en 2015, dont 850 000 via la Grèce. Ces chiffres ne comprennent donc pas les arrivées terrestres, via la Bulgarie ou la [Norvège](#) par exemple. L'Allemagne [a également accueilli](#) plus d'un million de demandeurs d'asile en 2015 selon des chiffres gouvernementaux non publiés à ce jour, et provenant du [système de répartition EASY](#). Ils n'étaient « que » 200 000 à demander l'asile en Allemagne en 2014. À titre de comparaison, la France [a enregistré](#) 80 000 demandes d'asile sur l'année 2015 selon Pascal Brice, directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

[Retour au sommaire](#)

L'accord UE – Turquie et le traitement des réfugiés par la Turquie dénoncés par Amnesty International

Selon le rapport [Europe's Gatekeeper](#) (« Le Gardien de l'Europe ») publié le 16 décembre 2015 par Amnesty International, la Turquie arrête et enferme illégalement des centaines de réfugiés et demandeurs d'asile, et exerce des pressions sur eux pour qu'ils retournent dans des zones de guerre. Conduits dans des centres de rétention isolés, ces migrants seraient également tenus au secret, sans aucune nouvelle donnée à leurs familles et à leurs proches.

Ce rapport se base sur le témoignage de nombreuses personnes affirmant avoir été emmenées dans ces centres par les autorités turques, retenues illégalement puis forcées de signer un document en langue turque – qu'ils ne comprennent pas – avant d'être renvoyées en Syrie. Le témoignage d'un

Syrien de 40 ans semble également confirmer des conditions de rétention indignes, telles que l'enfermement et l'isolement pendant sept jours, pieds et poings liés.

Amnesty International [dénonce](#) dans ce rapport [l'accord du 29 novembre 2015](#) entre l'Union européenne et la Turquie portant sur l'octroi d'une aide de trois milliards d'euros à la Turquie contre le renforcement des mesures visant à freiner le flux migratoire vers l'Europe. Selon Amnesty International, « l'UE risque de se rendre complice de graves violations des droits humains à l'égard des réfugiés et demandeurs d'asile » présents en Turquie. L'ONG considère que « la coopération entre l'UE et la Turquie en matière de migration doit être suspendue jusqu'à ce que ces violations fassent l'objet d'enquêtes et cessent. » Amnesty International a également la confirmation, via des représentants de l'UE à Ankara, que les six centres d'« accueil » prévus dans la plan d'action UE-Turquie et financés par l'UE, seront des centres de rétention.



©Amnesty International

Les conclusions de ce rapport enjoignent l'UE de suspendre sa coopération avec la Turquie jusqu'à ce que les violations dénoncées ne fassent l'objet d'enquêtes et ne cessent.

[Retour au sommaire](#)

Union européenne : la mise en place difficile du plan de relocalisation

Depuis la mise en place des deux [plans de relocalisations](#) visant à répartir 160 000 demandeurs d'asile dans les pays de l'Union européenne, seules 272 personnes ont effectivement pu être [relocalisées](#) depuis la Grèce (82 personnes) et l'Italie (190 personnes). Selon deux rapports de la Commission européenne publiés le 15 décembre sur l'état des lieux en [Grèce](#) et en [Italie](#), les États membres doivent réduire leurs temps de réponse aux demandes de relocalisation, et augmenter le nombre de places d'accueil disponibles. À ce jour, 293 personnes ont été identifiées comme candidats à la relocalisation depuis la Grèce, et 186 depuis l'Italie, sans pouvoir être effectivement relocalisées.

[Réunis](#) lors d'un Conseil européen le 17 décembre 2015, les dirigeants des États membres [se sont accordés](#) pour considérer que « la mise en œuvre [de ces plans] est insuffisante et doit être accélérée », parlant de « défaillance », et demandant aux Institutions européennes et aux États

membres « *d'exécuter de toute urgence les décisions de relocalisation et d'envisager d'inclure parmi les bénéficiaires des décisions existantes d'autres États membres soumis à des pressions importantes qui en font la demande* ».

Chargée d'accueillir 5 727 personnes dans le cadre des plans de relocalisation, la Suède a demandé le 8 décembre 2015 de bénéficier elle-même de ce plan, en raison de la pression exercée sur son système d'accueil. Pays d'environ 10 millions d'habitants, la Suède [a accueilli](#) 162 877 demandes d'asile sur l'ensemble de l'année 2015. Pour répondre à cette demande, la Commission européenne a [proposé](#) une suspension des obligations de la Suède pour une durée d'un an, lui permettant de réguler son système. Cette proposition doit encore être acceptée par le Conseil de l'Union européenne.

La France, qui [a accueilli](#) 19 personnes sur les 32 000 prévues sur deux ans et [avait annoncé](#) l'accueil de 900 personnes entre novembre et janvier, [s'engage](#) désormais à recevoir 150 personnes en Ille-et-Vilaine entre janvier et février 2016, selon le préfet Patrick Strzoda.

Selon le président du Conseil de l'Union européenne [Donald Tusk](#), « *tous les éléments d'une stratégie sont en place mais les résultats se font encore attendre lorsqu'il s'agit (...) de la relocalisation.* »

[Retour au sommaire](#)

En Bref

Après la Suède, le Danemark rétablit également les contrôles d'identité à ses frontières

Le Danemark a [rétabli](#) lundi 4 janvier 2016 des contrôles aléatoires à ses frontières terrestres et maritimes avec l'Allemagne pour une période de 10 jours renouvelable. Dans le même temps, la Suède [a également remis en place](#) le contrôle à sa frontière avec le Danemark, comme [annoncé](#) le 8 décembre dernier. Mikael Ribbenvik, le chef opérationnel à l'Office des migrations, [considère](#) que cette décision était inexorable, du fait de l'attitude de certains pays européens, dont le Danemark : « *Les réfugiés doivent déposer une demande dans le premier pays européen où ils arrivent. La plupart de ceux que nous recevons sont passés par le Danemark, qui est un pays démocratique sûr, ayant signé les conventions internationales. Le problème, c'est qu'il n'y a aucune solidarité entre les pays européens et que le système ne fonctionne plus quand les autres se replient sur eux-mêmes.* »

[Retour au sommaire](#)

Conseil européen : une prise d'empreintes digitales « systématique » doit être mise en place

Dans ses [conclusions](#) du sommet du 17 et 18 décembre 2015, le Conseil européen demande à ce que les États membres procèdent « *de toute urgence* » et « *de manière systématique [...] au relevé*

d'empreintes digitales, et de prendre des mesures pour faire face au refus d'enregistrement et pour endiguer les flux » de migrants et réfugiés arrivant en Europe.

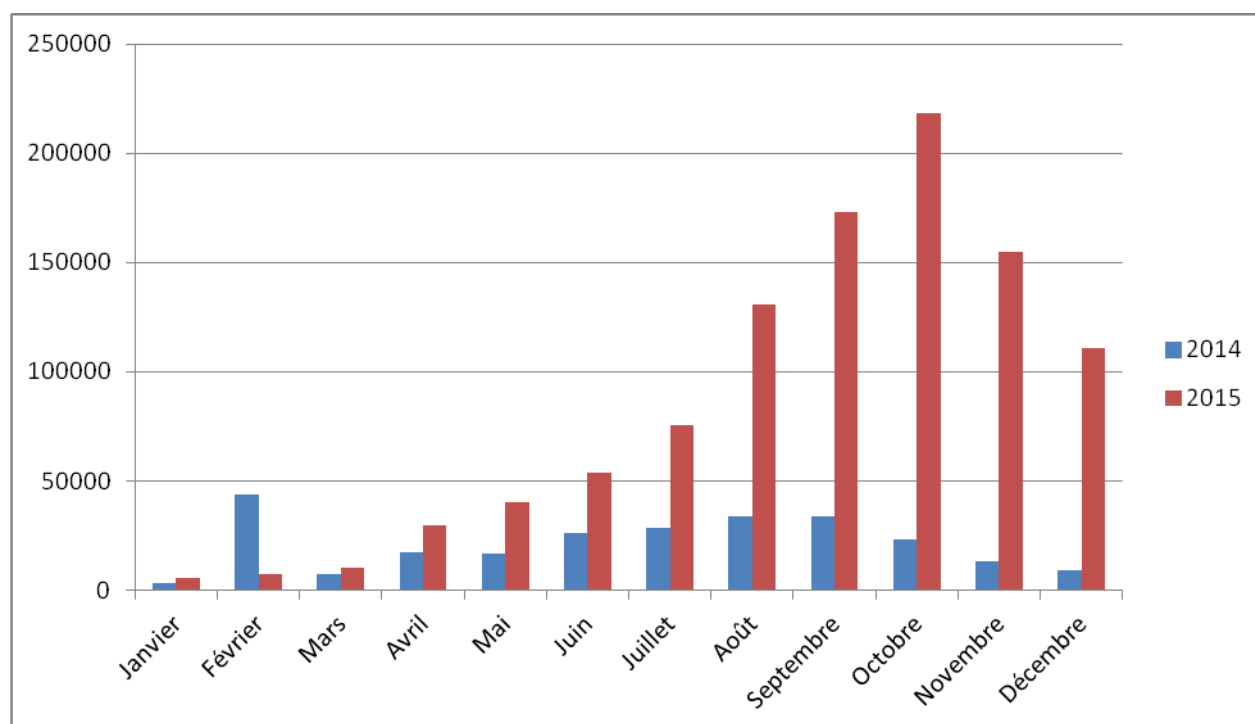
Cette mesure survient trois jours après la [demande](#) de la Commission européenne envers l'Italie d'utiliser la force pour relever les empreintes digitales des migrants. « *L'objectif est d'atteindre sans délai un taux de 100% des empreintes digitales relevées* » demandait le rapport. L'Italie dispose déjà d'un système permettant l'utilisation de la force pour relever les empreintes digitales, selon le ministre de l'Intérieur, sans pour autant l'utiliser. « *Que l'Union européenne légitime l'usage de la force contre les migrants va à l'encontre des conventions de l'ONU sur les droits et de l'homme, et est très inquiétant* » selon [Mario Marazziti](#), député et président de la commission des affaires sociales de l'Italie.

[Retour au sommaire](#)

État des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée : plus d'un million d'arrivées en 2015

1 006 768 personnes [ont rejoint](#) l'Europe via la Méditerranée au 31 décembre, soit 130 061 personnes de plus qu'au [30 novembre 2015](#), selon les statistiques mises à jour quotidiennement par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. 850 371 d'entre elles sont entrées via la Grèce. L'île grecque de Lesbos, qui compte 86 000 habitants, [a accueilli](#) à elle seule 499 226 réfugiés en 2015. 49% d'entre eux sont des ressortissants syriens.

Depuis le début de l'année, 3 735 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée, soit 235 personnes de plus qu'en 2014.



[Retour au sommaire](#)